

Au Conseil Général  
de et à  
1172 Bougy-Villars

Bougy-Villars, le 21 octobre 2020.

**Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n° 04/2020  
relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la  
valorisation de la Grand Rue.**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission ad-hoc, composée de Monsieur Florent Morandi, président ; ainsi que de Madame Chantal Baillif et de Monsieur Philippe Nicolet, a été chargée de rapporter sur le préavis cité en titre.

Monsieur Philippe Nicolet ne pouvant pas siéger dans la dite commission, a été remplacé par Madame Claire Wiesmann, suppléante.

La commission s'est réunie à cinq reprises entre le 16 septembre et le 21 octobre afin d'étudier le préavis n°04/2020.

Lors des deux premières séances, Madame la municipale Mary-Claude Liang s'est tenue à disposition de la commission pour la présentation du préavis et pour toutes les explications subsidiaires et nous la remercions vivement pour ses apports.

Lors d'une autre réunion, nous avons également eu l'opportunité de bénéficier de la présence de Monsieur Monney, ingénieur impliqué dans le projet, afin de clarifier certains points du préavis. Ce jour là, nous avons eu aussi la chance de nous entretenir avec une partie de la CoGesFin.

Suite à une étude consciencieuse et après avoir pris bonne connaissance de tous les éléments du dossier, la commission accueille d'un très bon œil ce projet et se montre très favorable à cet investissement.

La réfection de notre Grand-Rue est un élément essentiel dans la continuité de la construction du parking souterrain et de la réouverture prochaine de notre auberge communale.

Cependant, nous souhaitons attirer l'attention de la Municipalité sur certains éléments :

En premier lieu, la rénovation du local des pompes, sis en face de l'actuel pilier public, nous semble superflue telle que présentée. En effet, sans vouloir amender le présent préavis, nous espérons que la Municipalité consente à en faire une réfection simple et cohérente avec sa nouvelle affectation ; à savoir : un abribus et des caves pour les locataire de certains appartements communaux.

Par ailleurs, nous espérons que la Municipalité est consciente du cas du stationnement dans la commune. Car, malgré un superbe parking flambant neuf, la problématique du parcage des véhicules dans le centre du village reste cependant irrésolue. Outre les voitures des habitants, il ne subsiste hélas que peu de places pour les futurs clients de l'auberge communale, ainsi que des utilisateurs de la Maison Bodzérane et de l'église.

Enfin, suite à l'examen du préavis, il nous est ressorti un élément flagrant concernant la sécurité de la circulation sur l'axe traversant le village : le carrefour situé entre la Grand-Rue et la Route de Villars-Dessous pose régulièrement des problèmes quant au respect des priorités. Là où le préavis prévoit le maintien d'une priorité de droite, la commission souhaite que la Municipalité prévoie un « stop », afin de rendre cette intersection plus sûre.

**Considérant ceci, la commission ad-hoc souhaite apporter l'amendement suivant :**

**« Création d'un « stop » à la fin de la Route de Villars-Dessous au débouchement sur la Grand-Rue ».**

Cet aménagement nous paraît réalisable, considérant que les autres croisements du village (Touille, parking, Chemin du Signal) bénéficient déjà de « stop » ou de « cédez le passage ».

Ce préavis étant très important pour notre village, la commission souhaite féliciter la Municipalité pour ce beau projet et pour les multiples avantages qu'il apportera à notre commune, tant par la mise en valeur de la place du collège, que de la modernisation esthétique apportée.

Considérant l'étude du préavis, nous souhaitons remercier Madame Mary-Claude Liang pour la présentation irréprochable de cette étude, ainsi que pour sa disponibilité pour répondre à nos multiples questions.

En conclusion, la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis n°04/2020, recommande au Conseil Général de Bougy-Villars, sous réserve de l'amendement proposé dans le présent rapport, de prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal n°04/2020

Entendu les rapports de des commissions chargées de son étude

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

Décide :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.- pour le réaménagement et la valorisation de la Grand-rue ;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités courantes ;**
- 3. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'900'500.- sur le fonds de réserve No 9281.00 pour l'amortissement comptable ;**
- 4. D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.**

Pour la commission ad-hoc :

Florent Morandi, président :



Claire Wiesmann, membre :



Chantal Baillif, membre :

